
Adresse de la société populaire de Monistrol (Haute-Loire), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Monistrol (Haute-Loire), lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 13-14;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22483_t1_0013_0000_9

Fichier pdf généré le 09/07/2021

soldats ont enlevées aux émigrés dans l'affaire du 22 messidor : les 2 premières l'ont été par Pierlot, chasseur de la 2^e compagnie du Louvre, l'autre par Marmasson, volontaire. L'un et l'autre les ont remises en nos mains, en nous priant de les déposer, en leur nom, sur l'autel de la patrie. Nous nous en acquittons avec joie. C'est un hommage que nous aimons à rendre au courage et au dévouement de ces deux braves soldats. Nous vous demandons également pour eux la mention honorable et l'insertion au Bulletin.

Nous joignons à notre lettre une carte trouvée sur un émigré contenant un pari fait entre deux de ces illustres chevaliers; l'un soutenoit que les Espagnols nous feroient repasser la Nive; il prenoit, à la vérité, le terme un peu long, car il le portoit en novembre prochain; l'autre parioit que non; pour les mettre d'accord, nous allons leur faire repasser la Bidassoa. S. et F.

GARRAU, CAVAINAC, PINET aîné.

15

La société populaire de Pamiers (1) félicite la Convention sur sa constance, et sur le succès de nos armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. régénérée des sans-culottes de Pamiers, au montagnard Vadier, repr.; Pamiers, therm. II*] (3).

La société a voté une adresse à la convention pour n'accorder ny paix ny trêve aux despotes.

Notre société a arrêté, lors de sa séance du 24 messidor, qu'extrait de la susdite adresse te seroit envoyé, tu voudras bien, en cédant au vœu de la société consacré par le même arrêté, faciliter par tes soins la lecture de cette adresse à la convention. S. et F.

A. FROUSSE fils (*présid.*), AZÉMA (*v^e présid.*), SAUVINE (*secrét.*), CASTEL (*secrét.*), CANTOU (*secrét.*), PAGÈS (*secrét.*)

[*La sté popul. régénérée des sans-culottes de Pamiers, à la Conv.; Pamiers, 25 mess. II*].

Citoyens Législateurs

La république française vole de succès en succès; la coalition armée contr'elle voit arriver le moment de sa chute prochaine, et la dernière heure des despotes est prête à sonner: la déclaration des droits, cet étendard sacré de la nature, prend son essor, et rappelle les peuples à la liberté, pour n'en faire qu'une seule famille de frères.

Que nos succès constants ne nous endorment pas; marchons de victoire en victoire, et ne

posons les armes qu'après avoir rendu la paix aux peuples et donné la mort à leurs tyrans.

Point de paix, point de trêve jusqu'à l'extinction de tous ces gouvernements mon[s]-trueux, dont l'unique objet est de donner des fers au genre humain; car telle est la destinée des Français devenus républicains que leur exemple doit servir d'initiative aux nations qui courbent leurs têtes sous le joug du despotisme pour conquérir la liberté et l'égalité, ces bienfaits inséparables de la nature.

Point de paix, point de trêve avec les despotes: c'est le dernier mot des républicains français; c'est celluy des sans-culottes de la société montagnarde de Pamiers (1).

16

Les citoyens composant la société populaire de Monistrol, département de la Haute-Loire, écrivent à la Convention nationale qu'à la nouvelle des victoires remportées par nos armées de Sambre et Meuse, une foule immense de citoyens s'est précipitée dans la salle de leurs séances, et a mille fois interrompu par les cris de *vive la République, vivent nos armées*, l'orateur qui annonçoit nos triomphes et les prodiges de valeur de nos héros; et que, dans l'enthousiasme de la joie, ils sont sortis de la salle au son d'une musique guerrière, et en chantant l'hymne chéri des Français, et ont célébré ses éclatans succès par un feu de joie, une salve d'artillerie, des danses et des chants républicains.

Ils applaudissent ensuite à la surveillance et à l'énergie de la Convention, qui fait découvrir les traîtres et les livrer au glaive de la loi. Ils l'invitent à rester à son poste, l'assurant de leur dévouement, et font des vœux pour la destruction de la moderne Carthage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. de la comm. de Monistrol à la Conv.; s.d.*] (3).

Citoyens représentants

A peine eûmes-nous reçu l'heureuse nouvelle des victoires, remportées par nos armées de Sambre et de Meuse, sur les vils esclaves des tyrans coalisés, le département de Gemmap rendu à la République, qu'une foule immense de citoyens s'est précipitée dans la salle de nos séances, et a mille fois interrompu, par les cris de *vive la République, vivent nos armées*, l'orateur qui anonçoit nos triomphes et les prodiges de valeur de nos héros. La joye, l'enthousiasme peint sur tous les fronts, l'on est sorti en groupe de la salle. Les autorités constituées confondues avec les citoyens, l'en-

(1) Ariège.

(2) P.-V., XLII, 280. J. Sablier, n^o 1 470.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 47 et 39.

(1) Collationné par les mêmes signataires que ci-dessus.

(2) P.-V., XLII, 280. J. Sablier, n^o 1 470.

(3) C 314, pl. 1 258, p. 41.

fant pressé contre le sein de sa mère, le vieillard décrépité appuyé sur son fils trop jeune encore pour entrer dans la carrière de l'honneur; Tous, au son d'une musique guerrière, et en chantant l'hymne chérie des Français, se sont rendus sur la place destinée à célébrer les triomphes de nos armées; un feu de joye, une salve d'artillerie ont annoncé à nos ennemis la dernière heure des tyrans. Des chants, des danses ont terminé cette fête agréable. Rendus dans le lieu de nos séances, et environnés d'un peuple immense, nous avons unanimement voté des remerciements à nos représentants pour le décret terrible, mais nécessaire, qu'ils ont rendu contre les esclaves qui souillent encore les murs de Valenciennes et de Condé.

Oui, Législateurs, ce Décret sublime est digne du peuple que vous représentés; il a juré l'anéantissement des tyrans, et vous venés d'accomplir le d[it] serment.

Que pensoient donc ces lâches, dont la politique obscure, ourdie dans les cabinets odieux de Londres, Vienne et Madrid, ne fut toujours qu'un tissu de crimes et d'horreurs? Pensoient-ils être dans les plaines de la Champagne, et qu'un *Dumouriez* favoriserait leur lâche retraite?

Pensoient-ils trouver encore des traîtres dans nos armées? Les insensés ignoroient sans doute que la montagne sacrée de la Convention a balayé cette horde de scélérats qui trafiquoient de nos villes et de notre sang.

Législateurs, vous avés fait un grand acte en livrant ces monstres à une mort certaine; Vous consolidés la liberté, intimidés la tyrannie; faittes reconnoître aux peuples encore asservis et leur force et leurs droits... Vous avés rempli le voeu des Français.

Restés à votre poste, Législateurs; ne quittés l'aréopage sacré que lorsque les voutes de la salle de vos séances gémiront sous le poids des drapeaux enlevés à nos féroces ennemis. Que *l'imbécille George*, que *le trois fois monstre pitt*, que *Londres la boutiquière*, disparoissent de dessus la terre, et tous les peuples rendus à la liberté béniront votre ouvrage. Pour nous, qui avons juré de vivre libres ou de mourir, nous ne cesserons de répéter: vive la République, vive la Montagne, périssent tous les tyrans.

SOLELURE (*présid.*), FRAISSE (*secrét.*), ROBERT, DELOLME (*admin.*), GIRARD (*présid.*), MOGIER, MIRAMAND, VENDRYE, ARNAUD, BAIU (*secrét. de l'admin.*), GUYARD, FRAISSE, DÉMARTIN, DANCE, REYMOND, 2^e MIRAMAND, ROUSSON, PALHION (*admin.*), LAMBERT (*lieut' de gendarmerie*), PURCET, L. CHAUVIN (*admin.*), CHAMBON (*admin' civil*), MOSNIER, B^d BAYOU, COUTANS (*notable*), HÉRIETIER, fils PAYON, DUTHEÛIL, LAIVOIZIÈRE, CHAVAI-
RON, VEYSSEYRE, COTTIEZ, VAZETHEZ, BOURGIÈS, DEMARTIN fils, JOUBERT, DUFAU, T. ROZIEUX (*greffier de paix*), RAVEL (*notable*), PAGNOU (*membre du comité*), MONNIER (*membre de l'assemblée*), BORIE, autre MIRAMAND (*membre du comité*) [et 4 signatures illisibles].

La société populaire de Ruffec, département de la Charente, félicite la Convention sur son décret contre les Anglais, qui vient d'avoir son entier effet devant Charleroi, dans la plaine de Fleurus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La sté popul., montagnarde et révol. séante à Ruffec à la Conv.; Ruffec, 25 mess. II*] (2).

Sauveurs de la Patrie

Dans une des séances la plus mémorable de notre histoire, dans une de ces séances qui immortalisera le peuple français, vous avés solennellement décrété que l'Anglais ny l'Espagnol, ne serai[e]nt pas respecté par le fer des républicains. Les alentours de Charleroy, la pleine (*sic*) de Fleurus, les infâmes cités de Mons, Tournay, le port d'Ostende n'ont pas tardé à devenir les témoins de la soumission du soldat français; La France n'a pas tardé à voir s'exécuter d'une manière terrible la Volonté Suprême.

Ces hauts faits, ces faits dignes d'un grand peuple, d'un peuple qui veut absolument la liberté, ne serai[e]nt rien, si vous n'aviés d'abord fait entrer dans nos ports 116 Vaisseaux chargés de subsistances, enlevés à la barbe du lâche et traître Anglais, et si vous n'aviés encor porté la terreur et l'effroy chez le fanatique Espagnol, et chez toute la bande scélérate coalisée contre nous. mais vous avés fait tout cela jusqu'à ce jour; vous avés remply le voeu de la nation; il ne nous en reste qu'un à former, c'est de vous voir à votre poste, jusqu'à ce que la fière Albion, qui nous a honteusement vendu Toulon, soit quitte envers vous de toutes les scélératesses dont elle s'est couverte [à] nos yeux, et que tout ce qui respire de roys et de despotes, soit terrassé et anéanti; Votre tâche sera alors remplie, alors nous dirons avec cette sécurité de conscience et cet épanchement naturel: ceux qui nous ravirent à l'esclavage furent dignes de leur pays et méritent bien de luy.

JACQUES (*présid.*), CAILLIEUX et JOLLY (*secrétaires*).

Le citoyen Levasseur [de la Sarthe], représentant du peuple, écrit à la Convention que la citoyenne Gaudalet, femme de Jean-François Gontaut, fait don à la patrie de 107 liv. 14 s. qu'elle a reçus pour secours accordé aux pères et mères des défenseurs de la patrie; il ajoute qu'à Mézières 150 conspirateurs ont été livrés au glaive de la loi, que plusieurs

(1) P.-V., XLII, 280.

(2) C 314, pl. 1 258, p. 42; Bⁿ, 29 therm. (1^{er} suppl^l).